

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

- Total : 56** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est rassemblé au théâtre Donald Cardwell - 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 32** Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; Benjamin DONEKOGLU ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Fouad SARI
- Représentés : 21** Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Christophe CARRERE représenté par Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG représenté par Nicole LAMOTH ; Michaël DAMIATI représenté par Annie FONTGARNAND ; Marie DELAROCHE représentée par Christian FERRIER ; Dominique DEVERNOIS représenté par Fouad SARI ; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS ; Sylvie DONCARLI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Fabrice GAUDUFFE ; Bruno GALLIER représenté par Valérie RAGOT ; Christine GARNIER représentée par Thomas CHAZAL ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Klerwi LANDRAU représentée par Régis PHILIPPE ; Pascal ODOT représenté par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Jean-Claude LE ROUX ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON
- Absents : 03** Damien ALLOUCH ; François DUROVRAY ; Constant LEKIBY

2025-044

SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 09/07/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION

2025-044	BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2024
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l’arrêté du préfet de l’Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d’agglomération Val d’Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU le budget primitif et les décisions modificatives votés au cours de l’exercice 2024,

VU la loi du 29 novembre 2023 de finances pour 2024, en son article 191, prévoit qu’à compter de l’exercice 2024, le compte administratif ou financier unique des collectivités de plus de 3 500 habitants doit comporter un état annexé portant sur l’impact du budget pour la transition écologique,

VU le compte de gestion 2024 du budget principal présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Yerres, comptable de la collectivité,

CONSIDERANT la vérification de la concordance des résultats du compte de gestion avec le compte administratif de l’exercice 2024, et reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, le compte administratif 2024 est ainsi arrêté :

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	102 605 506,24 €	110 806 630,53 €	8 201 124,29 €
	Investissement	13 140 195,31 €	15 296 591,16 €	2 156 395,85 €
			Résultat	10 357 520,14 €
Reports N-1	Fonctionnement (R002)		9 510 129,49 €	9 510 129,49 €
	Investissement (R001)	8 100 816,16 €		-8 100 816,16 €
TOTAL	Fonctionnement	102 605 506,24 €	120 316 760,02 €	17 711 253,78 €
	Investissement	21 241 011,47 €	15 296 591,16 €	-5 944 420,31 €
	RESULTAT DE CLOTURE	123 846 517,71 €	135 613 351,18 €	11 766 833,47 €

Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement	5 706 273,11 €	145 340,21 €	-5 560 932,90 €
	TOTAL	5 706 273,11 €	145 340,21 €	-5 560 932,90 €

Résultat cumulé	Fonctionnement	102 605 506,24 €	120 316 760,02 €	17 711 253,78 €
	Investissement	26 947 284,58 €	15 441 931,37 €	-11 505 353,21 €
	RESULTAT REPORTE 002	129 552 790,82 €	135 758 691,39 €	6 205 900,57 €

Le compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement + 8 201 124,29 €,
- Un déficit de la section d'investissement + 2 156 395,85 €,

CONSIDERANT l'intégration, au cours de l'exercice 2024, des résultats de l'exercice précédent,

- Un excédent de fonctionnement + 9 510 129,49 €,
- Un déficit d'investissement - 8 100 816,16 €,

En section d'investissement, le compte administratif comprend également les Restes à Réaliser. Ceux-ci s'élèvent :

en dépenses à 5 706 273,11 €

en recettes à 145 340,21 €

Le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Un excédent de la section de fonctionnement + 17 711 253,78 €
- Un besoin de financement pour l'investissement - 11 505 353,21 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2024 s'établit à : + 6 205 900,57 €

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, l'assemblée désigne Richard PRIVAT pour assurer la présidence de l'assemblée, laquelle constate le retrait de M. François DUROVRAY au moment du vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, avec 4 voix contre (C. CIEPLINSKI, F. GUIGNARD, E. BASSET, C. CARRERE (pouvoir C. CIEPLINSKI)

Article Unique : APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, établi par Monsieur le Président au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#